



Paris le 2 septembre 2019

**Nous ne battons pas en retraite !
Ensemble à Paris le 16 septembre prochain pour un système de retraite
juste et solidaire !**

Aujourd'hui la retraite des avocats est basée sur un régime autonome et solidaire. Son financement est assuré pour le régime dit « de base » par une cotisation forfaitaire, graduée selon l'ancienneté (qui donne à tous et toutes la même retraite de base, soit 1416 € par mois).

Pour le régime dit complémentaire mais obligatoire, la cotisation est proportionnelle et augmente avec les revenus. Ainsi, plus on gagne, plus on paye et meilleur est le taux de remplacement, le moment de la retraite venu.

Sous couvert de simplification par la fusion de tous les régimes dans un seul système universel par points, la réforme envisagée, si elle devait aboutir, conduira à une augmentation importante de nos cotisations et à une baisse des pensions.

Difficile d'imaginer à quoi ressemblera le nouveau système tant les zones d'ombre du rapport DELEVOYE sont nombreuses, cependant il est certain que :

- 1) Les petits revenus cotiseront plus que les hauts revenus.

Le taux de cotisation retenu est en effet dégressif de sorte que la charge la plus lourde des cotisations pèsera sur les revenus les plus bas : ainsi pour des revenus annuels de 0 à 40 000 €, le taux global s'élèvera à 28,12 % tandis qu'il ne sera plus que de 12,94 % pour les revenus compris entre 40 000 et 120 000 €.

- 2) Avec ce projet de réforme par points à petite carrière, petite retraite puisque pour un euro cotisé chacun recevra la même somme !
- 3) On passera d'un système à prestation définie et garantie à un système de prestation indéterminée puisque le montant de la pension retraite sera calculé à partir de la valeur du « point » laquelle n'est évidemment pas fixée ni garantie dans le temps.

Faute de ressources suffisantes pour financer les pensions, le gouvernement pourra à tout moment réduire le rendement du point de retraite.

Ce système empêchera chacun d'entre nous de savoir ce qu'il percevra réellement au moment de partir et contraindra peu à peu à se tourner vers des compléments de retraite individuelle.

Dès lors, ceux qui ont connu des accidents de santé, des accidents de vie ou un parcours professionnel inégal, ceux qui, par engagement ou nécessité, défendent des particuliers à l'aide juridictionnelle, des travailleurs, des locataires, des délinquants, ou simplement la population de la classe moyenne, seront les premières victimes de cette réforme.

Enfin et surtout les femmes seront particulièrement désavantagées puisqu'on sait via le système à points déjà mis en place dans les régimes complémentaires, que leur niveau de retraite complémentaire est plus faible que celui des hommes.

Au delà de notre régime et autres système spécifiques, c'est bien la remise en cause de la solidarité et du maintien du niveau de pension qui est dans la ligne de mire du gouvernement, ceci afin d'ouvrir la porte aux « fonds de pension » tenus par les grands groupes financiers et d'assurances.

Nous serons présents en nombre au rassemblement du lundi 16 septembre prochain à 13h place de l'Opéra pour défendre les principes de solidarité et de redistribution de notre protection sociale dans l'intérêt des avocats, des travailleurs indépendants, des salariés et fonctionnaires, avec l'ensemble des syndicats.